Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260907-D202609004CCASR-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE PABU
SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2026

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de PABU dûment convoqué par le Maire, s'est réuni le 7 septembre 2026 à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Guillaume LOUIS, Maire.

Date de convocation : 14/08/2026 - Date d'affichage : 14/08/2026

MEMBRES PRÉSENTS :

M. Guillaume LOUIS, Mme Cinderella MARCHAND, Mme Anne-Marie GUILLOU, Mme Catherine ANDRÉ, Mme Jamila KARROUMI, Mme Denise THOMAS, M. Philippe TOURBOT, Mme Isabelle BRIAND, Mme Danielle HENRY, Mme Lénaïg NICOLAS, Mme Marie-Annick LE FOLL, Mme Maryvonne MONNIER, M. Patrice BOGAS, Mme Sandrine LE FEVRE, M. Anthony SIMON.

MEMBRES ABSENTS : Mme Christine BECHET, Mme Jennifer FLEUROT.

POUVOIR : Mme Christine BECHET : procuration à Mme Maryvonne MONNIER.

En exercice : 17 / Présents : 15 / Votants : 16

Secrétaire de séance : Candice BARTHÉLEMY, agent administratif, désignée par défaut selon la délibération n°2026.06.01

DELIBERATION N° 2026-09-004 : CONVENTION SIEL BLEU

Madame Cinderella MARCHAND, vice-présidente, rappelle aux membres du Conseil que lors de la précédente réunion, elle avait émis le souhait d'avoir le temps d'étudier le mode de financement de l'association et les modalités d'inscription des participants afin d'en faire également bénéficier les personnes accompagnées par le CCAS.

La vice-présidente informe les membres du Conseil que les cours de gym adaptée ont repris depuis ce lundi 7 septembre, mais que les congés d'été n'ont pas permis de modifier la convention comme souhaitée avant la reprise des cours, c'est-à-dire en ajoutant l'article suivant à la convention :

« Inscription des participants : Afin de favoriser la mixité sociale et l'accès à toutes et tous aux activités proposées par Siel Bleu, et afin de lutter contre l'isolement des personnes les plus vulnérables, il sera donné priorité, lors d'inscription, aux personnes proposées par le CCAS de Pabu et aux personnes en situation de handicap. »

Madame Gerard, responsable départementale adjointe des Côtes d'Armor de Siel Bleu, a transmis cette demande de modification à son service juridique. Dans l'attente du retour de ce service, deux places sont réservées aux personnes vulnérables identifiées par le CCAS de PABU.

Il est demandé au Conseil d'autoriser le président du CCAS à signer la convention en l'état actuel ou avec la modification demandée selon le retour du service juridique de Siel Bleu.

Envoyé en préfecture le 12/10/2026
Reçu en préfecture le 12/10/2026
Publié le
ID : 022-212201610-20260907-D202609004CCASR-DE

Entendu son rapporteur, le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

AUTORISE le président du CCAS à signer la convention avec Siel Bleu.

Vote du conseil d'administration :

Pour : 16 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Fait et délibéré en mairie les, jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Président
GUILLAUME LOUIS

MAIRIE DE PABU
CÔTES D'ARMOR

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.